

Fiche descriptive générique

Développement de projets culturels et événementiels

## **Les tiers-lieux culturels : Méthodes et nouvelles formes de politiques culturelles**

*Version au 25/01/2024*



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne en charge de développer et/ou diffuser des projets d'action culturelle ou d'éducation artistique.

## **OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES**

- Sensibiliser à de nouvelles approches et de nouveaux formats de projets pluridisciplinaires.
- Identifier et comprendre ces pratiques et formats d'action qui se situent aux différents croisements entre culture, art, architecture et urbanisme.
- Étudier les politiques transversales dans lesquelles s'insère ce type de projets.
- Comprendre les enjeux de la référence de ces nouvelles pratiques culturelles à la démocratie participative : Les droits culturels
- Inviter à la réflexion sur ces démarches « en écriture », leurs difficultés et leur caractère éventuel d'innovation en termes de montage et de production

## **PRÉREQUIS**

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

## **MODALITÉS D'ADMISSION**

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

## **CONTENU**

### **I - Le tiers-lieu culturel, origine, héritage et écosystème**

#### **1. Qu'appelle-t-on tiers lieu ?**

- Origine et contexte de développement
- Fonction, fonctionnement et caractéristiques
- Acteurs clés, réseaux et dispositifs de soutien en France

#### **2. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu culturel ?**

- Hybridation et intérêt général : une alliance public-privé indispensable
- L'économie sociale et solidaire : pour un modèle économique cohérent

#### **3. La gouvernance**

- La gouvernance interne : faire projet, faire équipe
- La gouvernance externe : savoir créer du commun
- La fonction de coordination et d'animation : une garantie de la gouvernance collective

### **II - La programmation des tiers-lieux culturels, une approche politique de la culture en actions**

#### **1. Déconstruire la mission de démocratisation culturelle, offrir de nouveaux récits**

- Faire société autrement : pour un autre rôle des acteurs culturels
- Les droits culturels : « faire communs »

#### **2. Les tiers-lieux culturels, une programmation propice à l'expérimentation sociale**

- Comment les tiers-lieux revoient la place de l'artiste
- Comment les tiers-lieux expérimentent la transition écologique
- Comment la programmation des tiers-lieux culturels articule intérêt général et développement solidaire des territoires



## FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

### FIOLEAU Mélanie

Mélanie FIOLEAU développe des projets culturels depuis une quinzaine d'années. Très engagée dans la valorisation des cultures populaires, elle a travaillé la notion de droits culturels en Italie et en Belgique. Coordinatrice de tiers-lieux culturel (« Les Chaudronneries » à Montreuil), cofondatrice de l'association « La Fabrique des impossibles », elle est aussi membre du collectif « Banlieues capitales ». Elle a été coordinatrice du projet européen BelBoBru (Programme Cadre Culture), et a participé à la production et à la coordination logistique de la Zinneke Parade à Bruxelles. Elle a publié «Les tiers-lieux culturels » méthodes, outils et partage d'expériences des nouvelles formes de politiques culturelles – Territorial Edition – 2022 – Collection Les Dossiers d'Experts. Elle est également formatrice chez ARTES formations au Titre de Chef.fe de projet culturel et évènementiel.

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

## MOYENS ET SUPPORTS

Les salles de formation sont équipées de bureaux, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques. Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant. Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

## ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 20 participants maximum.

Durée : 4 jours (28 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 2 550 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique : 1450 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

*Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.*

## Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 97 % (taux de répondants 0 % à la date du 06/02/2024)

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de



formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

